

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00629

Numéro SIREN : 818 645 053

Nom ou dénomination : HOLDMAN

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2018 sous le numéro de dépôt 13685

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

HOLDMAN
8 rue des Salins
34470 Pérols

V/REF :
N/REF : 2016 B 629 / 2018-B-13685

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 09/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 15/05/2018

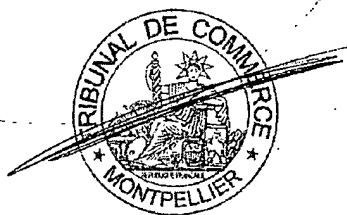
Concernant la société

HOLDMAN
Société à responsabilité limitée
8 rue des Salins,
34470 Pérols

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-13685 le 09/08/2018

R.C.S. MONTPELLIER 818 645 053 (2016 B 629)

Fait à MONTPELLIER le 09/08/2018,
LE GREFFIER



163629

- 9 AOUT 2018

18313681

DGFIP N° 2033-A 2017

Page 10

Formulaire obligatoire (art. 302 Section
A du Code Général des Impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise		SARL HOLDMAN		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		8 Rue des Salins		34470 PEROLS		
Numéro SIRET *		8 1 8 6 4 5 0 5 3 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		23		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31122017		
				Exercice N-1 clos le 00000		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 159	070	7 159
		Autres * (3)	072	364	074	364
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 938	086	7 938	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	15 461	098	15 461	
	Total général (I+II)	110	15 461	112	15 461	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		10 000		
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126				
Réserves réglementées *		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
Report à nouveau		134				
Résultat de l'exercice		136		2 420		
Provisions réglementées		140				
Total I		142		12 420		
Provisions pour risques et charges		154				
Emprunts et dettes assimilées		156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 292		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	204	172	1 749	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		3 041		
Total général (I + II + III)		180		15 461		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

SOFIRA LATTES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SARL HOLDMAN****A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 7Exercice N-1 clos le
10 0 0 0 0
Néant

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	2 009	
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	4 200	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	6 209	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	713	
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	2 371		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	278	244	278	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	3 362	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 847	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	427	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	2 420
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	2 420	314
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	427	
	Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entrepren. nouvelles (44, sixies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)
Reprise d'entrepr. en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sixies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 quinquies)	990
Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	2 847	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	2 847	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL HOLDMANNéant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDMAN

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	950
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	384
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDMAN

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



- 9 AOUT 2018

18 B 13685

818.645.053 R.C.S de Montpellier
Capital Social : 10.000€

Siège Social : 8, Rue des salins
34470 PEROLS

Tél. 06.80.75.75.75
E-mail: syt.holdman@gmail.com

Certifié conforme

**PROCES-VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 15 mai 2018**

Le 15/05/2018 à 18 heures,

Monsieur Sylvain TERUEL, détenant 500 parts sociales,
Monsieur Laure Billon, détenant 500 parts sociales,

Associés de la société **HOLDMAN SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

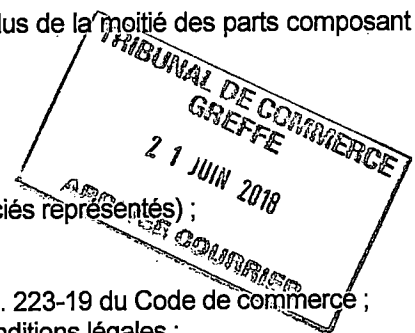
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Sylvain TERUEL, préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2017** ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2017**,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2017**, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2017** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2017** lesquels font apparaître **un bénéfice de 2420 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 2420 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **2420 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2420 Euros**, de la façon suivante :

- Aux réserves légale **1000 Euros**
- Aux autres réserves **1420 Euros**
- L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

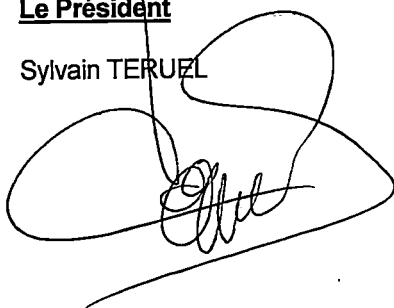
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

Sylvain TERUEL



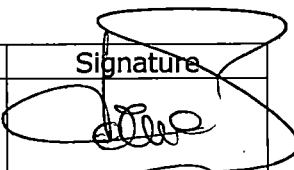
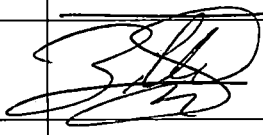
Laure Billon





818.645.053 R.C.S de Montpellier
Capital Social : 10.000€
Siège Social : 8, Rue des salins
34470 PEROLS
Tél. 06.80.75.75.75
E-mail: syt.holdman@gmail.com

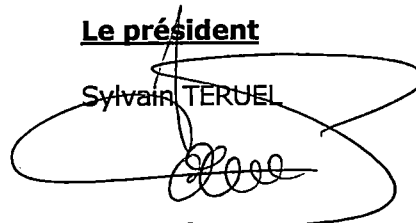
**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 16 Mai 2018**

Actionnaires	Actions	Voix	Mandataire	Signature
M. TERUEL Sylvain 8 Rue des salins 34470 PEROLS	500	500		
Mlle Laure Billon 8 Rue des salins 34470 PEROLS	500	500		
	1000	1000		

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés et totalisent 1000 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 1000 voix.

Le président

Sylvain TERUEL



**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDMAN

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 1.6.02.2016 et clos le : 31.12.2017 Durée en nombre de mois 23

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	3	311
Période de référence	du 024	au 160	
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

SOFIRA LATTES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 8 6 4 5 0 5 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL HOLDMAN

ADRESSE (voie)

8 Rue des Salins

CODE POSTAL

34470

VILLE

PEROLS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BILLON

Prénom(s)

LAURE

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

200773

N° Département

33

Commune

BORDEAUX

Pays

France

Adresse :

N°

8

Voie

RUE DES SALINS

Code postal

34470

Commune

PEROLS

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

TERUEL

Prénom(s)

SYLVAIN

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

500

Naissance :

Date

281278

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Adresse :

N°

8

Voie

RUE DES SALINS

Code postal

34470

Commune

PEROLS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT